



Objectifs

Cette formation repose sur un encadrement personnalisé et sur l'individualisation des parcours selon le projet, le rythme et le niveau de chaque jeune. Elle prépare principalement à une entrée en apprentissage ou à l'inclusion professionnelle. Ce dispositif a pour objectifs :

- ▶ d'offrir un tremplin pour les jeunes, en situation de handicap mental, qui n'ont pas d'orientation.
- ▶ d'accompagner les jeunes dans l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle (et/ou de poursuite d'une formation qualifiante).
- ▶ d'effectuer des stages en milieu professionnel.
- ▶ de conforter les acquis et approfondir des notions propres aux milieux professionnels.
- ▶ de mobiliser nos partenaires Entreprises et de créer de nouveaux partenariats pour accueillir les jeunes du dispositif en stage ou en emploi.
- ▶ de favoriser la socialisation (journées de cohésion, sorties, réalisation d'un spectacle de théâtre...)
- ▶ inclusions éventuelles en classes professionnelles.

Public

Le dispositif Passerelle Handicap s'adresse à des jeunes :

- ▶ entre 18 et 25 ans (dans la dynamique de recherche de travail) ;
- ▶ autonomes dans les transports ;
- ▶ disposant d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) – ou en voie de l'obtenir –.

Cette formation accueille des jeunes en situation de handicap mental : autisme, trisomie, Troubles Envahissants du Développement (TED), Troubles des Fonctions Cognitives (TFC), troubles « dys » (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, troubles de l'attention, dyscalculie, ...).



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : contact@gs-svp.com

Formation

La formation se déroule sur 2 ans (sous réserve des financements de la Région Île-de-France et de l'AGEFIPH), dans un cadre alterné hebdomadaire, à raison de :

- ▶ **3 jours d'ateliers en centre de formation**, pour une durée annuelle de **515h** environ,
- ▶ **2 jours de stage en entreprise** et/ou découverte du monde professionnel.

C'est une formation individualisée et collective qui s'articule principalement autour des contenus suivants :

▶ Ateliers pédagogiques :

- Français
- Mathématiques
- TRE : techniques de recherche d'emploi
- Compte rendu de stage
- PSE : Prévention, Santé, Environnement
- « Actualités »
- Techniques d'information et de communication (bureautique, internet...)

▶ Apprentissages « plus »

- Anglais
- Education physique et sportive
- Arts appliqués
- Cuisine
- Théâtre

Des cours en inclusion peuvent être proposés. Les jeunes, selon leurs aptitudes, peuvent être inclus dans les classes du lycée technologique ou professionnel de l'établissement. Certains jeunes peuvent préparer un diplôme si leur niveau le permet.



Stages

La formation dispensée au sein du dispositif Passerelle Handicap doit permettre aux jeunes de choisir une orientation professionnelle adaptée à leurs envies mais aussi à leurs aptitudes. Les stages (en milieu adapté ou ordinaire) font partie intégrante du dispositif et s'effectuent tout au long de la période de formation. Ils ont pour objectif de faire connaître le monde de l'entreprise aux jeunes mais aussi de valider ou non leur projet professionnel.

Les débouchés

Cette formation a comme principal objectif, l'insertion professionnelle du jeune adulte dans un secteur qui lui convient et qui lui est adapté.

Ce dispositif peut aussi permettre à certains jeunes de poursuivre leur parcours vers une formation qualifiante, professionnalisante et doit alors être considéré comme un tremplin.

Qui contacter ?

UFA Notre Dame : 01.45.80.77.90 www.gs-svp.com

▶ Anavila KUTSCHRUITER
Responsable du dispositif
a.kutschruiter@gs-svp.com

▶ Corinne DANGUY-DES-DESERTS
Responsable UFA Notre-Dame
c.danguydesdeserts@gs-svp.com

A savoir :

Ce dispositif, Passerelle Handicap, est proposé par l'**UFA du Lycée Notre-Dame**, avec le soutien et le financement de l'**Agefiph**.

